

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

1^{re} et 2^e Classe

Année 1907-1908

Esquisse

— Musée —

Ce musée, spécialement réservé aux œuvres des artistes vivants, serait construit dans un jardin public. Le terrain, qu'on lui affecterait, aurait une superficie de 1 hectare. Il y aurait lieu, dans l'installation, de prévoir des salles distinctes : 1^{re} pour les œuvres de sculpture ; 2^e pour les œuvres de peinture ; 3^e pour les œuvres d'art.

Dans le plan, les concurrenents tiendront compte du voisinage disposé en jardins ; et en amorçant le dispositif général. Mais ils s'attacheront surtout dans leur travail à l'éclaircissement des salles, etc.

On remettra le soir, 4 Février avant 4 heures, une esquisse comprenant :
des plans à 0^m.002 p.m.
des coupes et élévations à 0^m.001 p.m.

Le 4 Février 1908

L'Administrateur délégué,
Directeur de l'Ecole,

Anton Trélat

